

SÉANCE DU 21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel Le Causséa à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

12 mars 2024

Date d'affichage :

12 mars 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 21032024 /2.4

Nombre de voix délibératives :

45

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

Membres titulaires représentés : 1

Olindo VIVAN (représenté par Richard ANGOSTO)

Membres suppléants présents : 1

Richard ANGOSTO (Olindo VIVAN)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX).

Membres titulaires excusés : 15

Jacques BIAU, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Adoption du Budget principal 2024

Monsieur le Président expose que le budget primitif principal du SDET pour l'année 2024 est présenté comme suit :

- Section de fonctionnement : **14 590 301,25 €**
- Section d'investissement : **56 013 746,25 €**

La présentation de ce budget fait suite au rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du comité syndical du 08 février 2024.

Le contenu du budget est présenté dans le rapport ci-après (Cf. présentation générale du budget primitif **M57** ci-après).

A l'issue de la présentation et après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Adopte** le budget primitif principal 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 21 mars 2024

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL

